

HONORAIRES DE LOCATION APPLICABLES À COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2014

I - MISSION DE LOCATION	A LA CHARGE DU BAILLEUR		A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
	TTC	HT	TTC	HT
Location habitation principale loi de 89 en vide ou meublé				
1 - Entremise et négociation	150,00 €	125,00 €		
2 - visite du preneur et constitution de son dossier	2,50 € / m²	2,08 € / m ²	2,50 € / m²	2,08 € / m ²
3 - Rédaction du bail	2,50 € / m²	2,08 € / m ²	2,50 € / m²	2,08 € / m ²
4 - honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m²	2,50 €/m ²	3 € / m²	2,50 €/m ²
TOTAL	150 € + 8 € / m²		8 € / m²	
Location d'habitation AUTRE que loi de 89				
Entremise, négociation, visite preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	9,50 € / m²	7,92 € / m ²	9,50 € / m²	7,92 € / m ²
Location à usage commercial ou professionnel				
Entremise, négociation, visite preneur, constitution de son dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux	6,00%	5,00%	6,00%	5,00%
<i>% applicable sur le montant annuel du loyer Charges comprises</i>				

II – MISSION DE GESTION

Tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles, effectués en vertu et dans le cadre défini par le mandat de gestion signé entre l'agence et le mandataire. L'agence agissant en qualité de mandataire du bailleur mandant.

Tous types de Location	TTC	HT
Honoraires de gestion courante	9,03%	7,525%
<i>% applicable sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant. Règlement à la charge du mandant</i>		

III - MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes prestations non prévues ci-dessus ou non incluses dans le mandat de gestion fera l'objet d'une facture sur la base de de l'heure + indemnités kilométriques , à la charge du demandeur.	95 € HT
---	----------------